



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

CARTON ROUGE POUR LES SALAIRES DANS LA BRANCHE DU SPORT !

La CFDT, première organisation syndicale dans la branche du Sport avec 42,29 %, n'a pas signé en mai 2017 l'avenant de la CCNS augmentant les minima salariaux. La revalorisation, en deux temps, ne permettait pas de prendre une marge suffisante sur le SMIC pour le premier niveau de classification (seulement 1 euro).

L'augmentation du SMIC le 1^{er} janvier 2018 de 1,24 % met le premier niveau de classification **en dessous du SMIC** de 17,26 euros pour un temps plein. Le 1^{er} avril prochain, après la nouvelle augmentation du salaire minimum conventionnel prévu, le premier niveau de salaire dans le sport sera toujours inférieur au SMIC de 5,41 euros.

Contrairement à la FNASS et à la CGT, signataires de l'avenant, la CFDT avait dénoncé l'**insuffisance de l'augmentation** et le manque de vision sur le long terme des organisations employeurs. Pour notre organisation, les salariés du sport méritent **un salaire décent** sans que l'augmentation du SMIC nous contraigne à négocier son rattrapage.

Alors que les Jeux Olympiques 2024 sont en perspective et face au ridicule de la situation, la CFDT a demandé **la réouverture des négociations salariales** dans la branche du Sport.